Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 8 (1981)
Heft: 4

Artikel: Zermatt et son "métro des neiges"
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-907993

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Zermatt et son «métro des neiges»

Le 21 novembre 1980 restera une date marquante pour Zermatt: le premier funiculaire souterrain de Suisse, voire du monde, a été ouvert au public. Le récent téléphérique du Petit Cervin, qui conduit à près de 4000 m., et «le métro de Zermatt» surnommé également le «Sunnegga-Express», constituent les deux grandes attractions touristiques de la célèbre station valaisanne.

Il aura fallu près de quatre ans d'intenses efforts pour venir à bout de cette entreprise vraiment unique dans l'histoire de nos remontées mécaniques. Bien que des études géologiques sérieuses aient été effectuées avant de s'attaquer à la montagne, c'est surtout le forage de la galerie inclinée qui a de loin posé les plus grandes difficultés aux constructeurs.

Longueur réelle: 1520 m
Déclivité moyenne: 50%
Déclivité maximale: 63,3%
Alt. station inf.: 1598 m
Alt. station sup.: 2287 m
Dénivellation: 689 m
Vitesse maximale: 10 m/sec.
Durée du parcours: 3,3 min.
Capacité de transport: 2600 pers./h.
2 véhicules (200 personnes)

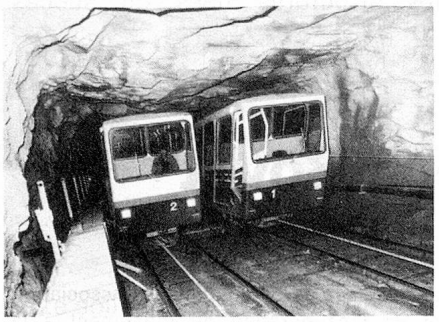

Le Sunnegga-Express

Toutes les précautions ont été prises pour rendre l'accueil du voyageur agréable. A l'entrée de la galerie d'accès, juste au-dessus des guichets, se trouve un tableau synoptique commandé par ordinateur indiquant l'heure exacte, le prochain départ, la température à Sunnegga ainsi que les pistes de ski ouvertes ou fermées. Les dispositifs électroniques du complexe permettent aux convois de circuler même sans accompagnement, en toute sécurité bien entendu. Un seul surveillant peut en permanence contrôler par TV le trafic dans les gares, et éventuellement intervenir par haut-parleur.

La commune de Zermatt a sans aucun doute misé sur le développement futur de la station. D'un seul coup, elle a permis d'augmenter de 2000 personnes la capacité de transport en direction des champs de ski ensoleillés de la terrasse de Sunnegga. Décidément, Zermatt n'a pas fini de nous étonner.

La moitié de la période froide de l'année est déjà écoulée. En Suisse, les bains d'été ont maintenant complètement cédé place au ski d'hiver.

Toi aussi, jeune Suisse de l'étranger, tu peux venir pratiquer ce sport dans ta patrie, vu que le service des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH–3000 Berne 16, organise comme chaque année des camps de ski aux Crosets, aux dates suivantes:

Camp 1 29. 3. 1982 – 8. 4. 1982
Camp 2 13. 4. 1982 – 23. 4. 1982

Si tu es âgé entre 15 et 25 ans – même si tu es enfant de mère suisse et de père étranger – tu peux participer à un camp de ski.

Au cas où cette offre t'intéresserait, retourne-nous le talon ci-joint dûment rempli.

Nom: Prénom:

Adresse: Date de naissance:

Lieu et pays:

Camp 1 ☐ Camp 2 ☐ (choix ☐)